

LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLE

VU le règlement n°2023/2831 de la commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-2, et L5211-3,

VU la délibération n°5.1 du 10 février 2022 portant sur la mise en place du dispositif Champions du territoire,

VU le règlement relatif à la mise en œuvre du dispositif Champions du territoire,

VU l'avenant n°4 à la convention relative à la mise en œuvre du SRDEII concernant la mise en œuvre du dispositif « Champions du territoire » par l'adaptation du dispositif « Aide au conseil », signé le 30 juin 2022,

VU la demande d'aide Champions du territoire déposée par l'entreprise 3EME DEGRE le 26 mars 2025,

VU l'avis simple de la commission mixte en date du 26 mai 2025,

CONSIDERANT que la société justifie à travers ce projet, le souhait de se faire accompagner par un cabinet de conseils en propriété intellectuelle pour la préparation et le dépôt de brevet français d'un procédé de diffusion de parfum (axé Haut de Gamme),

CONSIDERANT que l'aide financière, est calculée à hauteur de 50 % des dépenses HT éligibles réalisées, cette assiette ne pouvant être supérieure à 30 000 € HT,

CONSIDERANT que le montant total des dépenses HT réalisées est de 5 773 € HT ; en application du règlement, les modalités de calcul sont les suivantes : $5\,773 \times 50\% = 2\,886\,€$.

D E C I D E

D'attribuer à l'entreprise 3EME DEGRE, dont le siège est situé au 117 rue de Nexon - 87000 Limoges, une aide financière d'un montant maximal de 2 886 €.

De signer la convention de financement précisant les modalités de versement, à intervenir avec l'entreprise 3EME DEGRE, ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre.

D'imputer les dépenses sur les lignes prévues au budget principal de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, le **21 JUL. 2025**

Le Président,
Le Président,

Guillaume GUERIN

Guillaume GUERIN